

## ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil en date du 11 novembre courant (1896), de remplacer le bureau d'examineurs "de Papineau et Saint-Jovite," établi par un arrêté en conseil en date du 22 juin 1894, par deux bureaux distincts portant respectivement les noms de "bureaux d'examineurs de Papineauville" et de "bureau d'examineurs de Saint-Jovite." — *Gazette officielle*, 21 novembre.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 11 novembre courant (1896), de nommer les personnes suivantes pour former le nouveau bureau d'examineurs de "Saint-Jovite," comté de Terrebonne, savoir : le révérend M. Samuel-J. Ouimet, curé de Saint-Jovite ; le révd M. L.-W. Corbeil, curé de Sainte-Agathe ; M. T.-Adolphe Christin, de Saint-Jovite ; M. le docteur Eugène Gervais, de Saint-Jovite ; M. le docteur Aurèle Bigonnesse, de Labelle, et M. Paul-Emile Forget, de Labelle. — *Gazette officielle*, 21 novembre.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 11 novembre courant (1896), de faire les nominations suivantes, savoir :

Comté de Compton, village de Mégantic : — Le révérend J.-E. Choquette, commissaire d'écoles, en remplacement du révérend J.-B.-A. Cousineau, décédé.

Comté de Brome, Eastman : — M. Thomas-G. Armstrong, syndic d'écoles, en remplacement de M. L.-L. Spinney.

Comté de Québec, Saint-Sauveur : — M. W.-S. Sempé, syndic d'écoles, en remplacement de lui-même. — *Gazette officielle*, 21 novembre.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Détacher de la municipalité scolaire de "Sainte-Croix-de-Dunham," comté de Missisquoi, les lots suivants, savoir : La partie nord du lot No 16 et les lots 17 jusqu'à 28, inclusivement, du VIII<sup>e</sup> rang du canton de Dunham ; les lots 17 jusqu'à 28, inclusivement, du IX<sup>e</sup> rang du dit canton de Dunham ; et les lots 17 jusqu'à 28, inclusivement, du Xe rang du susdit canton de Dunham, et les ériger en municipalité scolaire distincte (pour les catholiques seulement), sous le nom de "Saint-Joseph-de-Béranger," comté de Missisquoi.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1<sup>er</sup> juillet prochain (1897). — *Gazette officielle*, 21 novembre.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 21 novembre courant (1896), de faire les nominations suivantes :

*Commissaires d'écoles.*

Comté de Vaudreuil, Village de Rigaud : — M. François-Xavier Brassard, en remplacement de lui-même, son terme d'office étant expiré.

*Syndic d'écoles.*

Comté d'Ottawa, Templeton-Est : — M. Robert Buchan, en remplacement de M. A. H. Robinson, démissionnaire. — *Gazette officielle*, 28 novembre dernier.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 30 novembre dernier (1896), de nommer M. George McCrum, commissaire d'écoles pour le canton de Brome, comté de Brome, en remplacement de M. Egbert L. Scott. — *Gazette officielle*, 5 décembre courant.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 27 novembre dernier (1896), de faire les nominations suivantes, savoir :

*Commissaires d'écoles.*

Comtés de Compton et Stanstead, Saint-Herménégilde : — M. David Hénault, en remplacement de M. Joseph Dupont, absent.

Comté de Nicolet, Saint-Grégoire-le-Grand : — Révérend M. Edmond Grenier, en remplacement du révérend M. Joseph-Elie Panneton, qui a quitté la municipalité. — *Gazette officielle*, 5 décembre courant.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 3 décembre courant (1896), de détacher de la municipalité scolaire de Saint-Ephrem-de-Tring, Béauce, les lots suivants, savoir : le  $\frac{1}{2}$  lot 27 sud,  $\frac{1}{2}$  lot 27 nord ;  $\frac{1}{2}$  lot 29 sud,  $\frac{1}{2}$  lot 29 nord ;  $\frac{1}{2}$  lot 34 sud,  $\frac{1}{2}$  lot 34 nord ;  $\frac{1}{2}$  lot 35 sud,  $\frac{1}{2}$  lot 35 nord ;  $\frac{1}{2}$  lot 36 sud,  $\frac{1}{2}$  lot 36 nord ;  $\frac{1}{2}$  lot 37 sud,  $\frac{1}{2}$  lot 37 nord, du XV<sup>e</sup> rang du canton d'Adstock, comté de Beauce, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité d'Adstock, dans le même comté.